

FNEC FP



Confédération Générale
du Travail
FORCE OUVRIÈRE

*Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle,
de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière*

**SECTION FÉDÉRALE DES SYNDICATS DÉPARTEMENTAUX
DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ**

6-8, rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex

Tél. : 01 56 93 22 22 Fax : 01 56 93 22 20

Email : secretariat@fo-enseignement-prive.org

Communiqué du 20 mai 2011

NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE (NAO) 2011 des PSAEE

La misère !

Convoquée le 12 mai, achevée le 19, en deux séances les négociations salariales ont été bouclées et se soldent par une possible augmentation unilatérale d'au mieux 1% du point PSAEE pour rattraper le niveau du SMIC au 1^{er} juillet 2011 !

Dans la présentation du document introductif, le collège employeur a indiqué que les reclassifications avaient conduit à une augmentation salariale de 5% en moyenne. S'il y a eu effectivement des augmentations supérieures, il n'en demeure pas moins que les 5 % ne concernent pas tous les salariés. Certains n'ont pas atteint ce pourcentage loin s'en faut, l'apparition de l'indemnité différentielle l'atteste.

Par ailleurs, les chiffres donnés montrent une progression sur 4 ans de + 19.5% pour les produits familles et + 12.1% pour les produits publics. Alors qu'en 2009 et 2008, l'augmentation salariale accordée unilatéralement s'est réduite à 1% pour les salariés !

Les chiffres publiés par l'INSEE montrent un niveau d'inflation de 2,1% entre avril 2010 et avril 2011, ce qui conduira à une augmentation du SMIC au 1^{er} juillet 2011.

FO a donc réitéré le 19 mai sa proposition faite le 12 mai pour une augmentation de 4% de la valeur du point PSAEE afin d'absorber l'inflation et de relever les salaires au SMIC et 2% de rattrapage pour les deux années précédentes.

FO a demandé également de revaloriser l'ancienneté pour toutes les strates, de réviser la valeur des strates I et II en particulier et la valeur des degrés entre autres en strate III pour permettre l'accès au statut de cadres des agents de maîtrise.

La bataille se poursuivra sur la révision de la convention collective.

Montreuil, le 20 mai 2011